

**AVIS PUBLIC – 2^e AVIS
VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE TAXES MUNICIPALES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Marieville, que le vingt-neuvième (29^{ème}) jour de janvier 2018, à 14 h 00, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de Ville sis au 682, rue Saint-Charles à Marieville, province de Québec, seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales, en capital et intérêts, payables à la Ville de Marieville, à moins que lesdites taxes, en capital et intérêts, et les frais encourus ne soient acquittés avant la vente.

Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus érigées, s'il y a lieu, le tout, tels qu'ils se trouvent présentement, avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Au moment de la vente, l'adjudicataire doit produire un document attestant de son identité. Si l'adjudicataire est une personne morale, le représentant devra produire un document l'autorisant à enchérir ainsi que les documents constitutifs de la personne morale.

Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

DÉSIGNATIONS

Les immeubles faisant l'objet du présent avis se décrivent comme suit :

1- Lot 2 596 476

Un immeuble ayant front sur le chemin du Ruisseau-Barré à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 2 596 476 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, avec toutes les bâtisses y dessus construites, notamment celle portant le numéro civique 479, chemin du Ruisseau-Barré à Marieville. L'immeuble est la propriété de monsieur Michel Nault.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 4 565,48 \$, excluant les intérêts et les frais.

2- Lot 3 510 109

Un immeuble ayant front sur la rue Ovila-J.B.-Goyette à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 3 510 109 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, avec toutes les bâtisses y dessus construites, notamment celle portant le numéro civique 2600, rue Ovila-J.B.-Goyette à Marieville. L'immeuble est la propriété de monsieur Réjean Sabourin et madame Catherine Diemer.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 8 976,01 \$, excluant les intérêts et les frais.

Donné à Marieville, le trois janvier deux mille dix-huit (3 janvier 2018).

La Greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Avis public 18-01